



RECOMMANDATIONS EXTRAITES de

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Charte pour la qualité du cadre de vie

INTRO 5 ÉTAPES CLÉS
p. 7

+

DG QUALITÉ
ARCHITECTURALE
ET URBAINE
p. 28 à 30

+

INTRODUCTION

5 étapes clés, amorces d'un projet réussi

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Qualité architecturale et urbaine

Habiter les hameaux

Maison rurale ou Corps de ferme

3

3a TYPOLOGIES
BÂTIES
p. 44

+

3b ENTREtenir &
RÉNOVER
p. 45

3c AMÉNAGER
AGRANDIR
p. 46

3d CONSTRUIRE
p. 47

3e CLÔTURE &
PLANTATIONS
ASSOCIÉES
p. 48

+

INFOS
UTILES p. 62 à 63

La FICHE se décompose en 5 volets :

1 VOLET - DESCRIPTIF : **3a**, TYPOLOGIES BÂTIES.

Ce volet rappelle les caractéristiques principales du bâti et/ou des abords concernés par le projet de travaux.

4 VOLETS - ACTION : **3b**, **3c**, **3d** et **3e**.

Des indications sur la volumétrie, les façades, les matériaux et l'aménagement des abords, complétées d'une palette de couleurs et de schémas de clôtures, explicitent les attendus en termes de qualité de réalisation.

Sur chaque fiche figure un croquis en plan, qui, sans être la représentation réelle d'un lieu précis de la commune, est l'expression de l'archétype urbain généré par le bâti en question — son implantation, sa morphologie, son rapport à la voirie et aux constructions environnantes — et illustre à titre indicatif comment peuvent s'y adjoindre des extensions ou bien de quelle manière peuvent se construire de nouveaux bâtiments à proximité.

INFOS UTILES

Pour en savoir +

INTRODUCTION

5 étapes clés, amorces d'un projet réussi

1

Consulter le PLU-H

Consulter l'ensemble des règles de la zone du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) dans laquelle se situe la parcelle avant de s'engager dans un projet *.

Des prescriptions limitatives opposables peuvent s'appliquer par rapport à la règle générale, notamment en vue de la préservation des caractéristiques bâties et paysagères de certains ensembles ou éléments patrimoniaux: Périmètres d'Intérêt Patrimoniaux (PIP) ou Eléments Bâties à Préserver (EBP).

<https://pluh.grandlyon.com/index>

2

Prendre contact avec la Mairie

Prendre rendez-vous avec le service Urbanisme et Cadre de vie dès les premières intentions de projet *.

Un dialogue continu entre le porteur de l'opération, le maître d'œuvre et les pouvoirs publics est utile tout au long de l'élaboration du projet pour faciliter, in fine, le bon déroulement de la procédure d'instruction administrative du futur dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.

Prendre un rendez-vous téléphonique via le site : www.stcyraumontdor.fr

3

Prendre connaissance de la Charte

Prendre connaissance de la présente « Charte pour la qualité du cadre de vie » afin d'harmoniser le futur projet avec les exigences architecturales et environnementales de la commune.

Quelle que soit l'écriture architecturale souhaitée, traditionnelle ou contemporaine, les exigences sont celles de l'insertion dans le site, de la justesse des formes et des volumes et du bien-fondé des matériaux et des couleurs au regard du contexte existant.

Les contraintes réglementaires du PLU-H ne peuvent à elles seules déterminer la qualité d'un projet.

4

Solliciter si besoin l'appui de professionnels compétents

Solliciter l'appui de professionnels de la maîtrise d'œuvre afin de mener à bien le projet dans les meilleures conditions.

Architectes, maîtres d'œuvre, concepteurs-paysagistes ou tout autre acteur qualifié en matière de construction, de réhabilitation ou d'aménagement sont à même de produire les études nécessaires à l'élaboration d'un projet et de formaliser le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme à l'aune des exigences du PLU-H et des attendus de la Charte.

Consulter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour un conseil neutre et indépendant. Le CAUE reçoit particuliers gratuitement sur rendez-vous *.

Pour plus d'informations : <https://www.caue69.fr/>

Consulter le service des Architectes de Bâtiments de France* (ABF) de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône (UDAP69) pour tout projet situé en périmètre protégé au titre des Monuments Historiques.

Utiliser la plateforme de contact suivante au stade de l'avant-projet : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-thematiques/Architecture/Mes-travaux-en-site-protége>

5

Déposer la demande d'autorisation d'urbanisme

Déposer sous format dématérialisé le dossier correspondant à la nature du projet (cerfa correspondant): déclaration préalable de travaux (DP), permis de construire (PC) ou permis de démolir (PD) *.

Déclaration Préalable obligatoire:

- pour les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction existante (exemples: modification de la couleur de volets, ravalement de façade, remplacement d'une fenêtre, réfection d'une toiture, etc.)
- pour les modifications portant sur les clôtures
- pour l'élagage ou l'abattage des arbres situés en Espace Vert à Valoriser (EVV) ou en Espace Boisé Classé (EBC)
- pour la construction d'une piscine (enterrée ou hors-sol).

Permis de construire obligatoire:

- pour les constructions neuves
- certains travaux réalisés sur une construction existante (extension ou surélévation significatives).

La demande d'autorisation d'urbanisme implique que toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet soient produites afin de permettre aux différents services instructeurs (Commune, Métropole, UDAP, etc...) d'apprécier la conformité et la qualité architecturale, urbaine et paysagère de l'opération*.

Dépôt de la demande sous format dématérialisé sur le guichet Toodego de la Métropole (www.toodego.com) après avoir créé un compte Grand Lyon Connect (moncompte.grandlyon.com).

* pages 62-63 : ORGANISMES/À CONTACTER + GUIDES/À LIRE + DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME /À FOURNIR

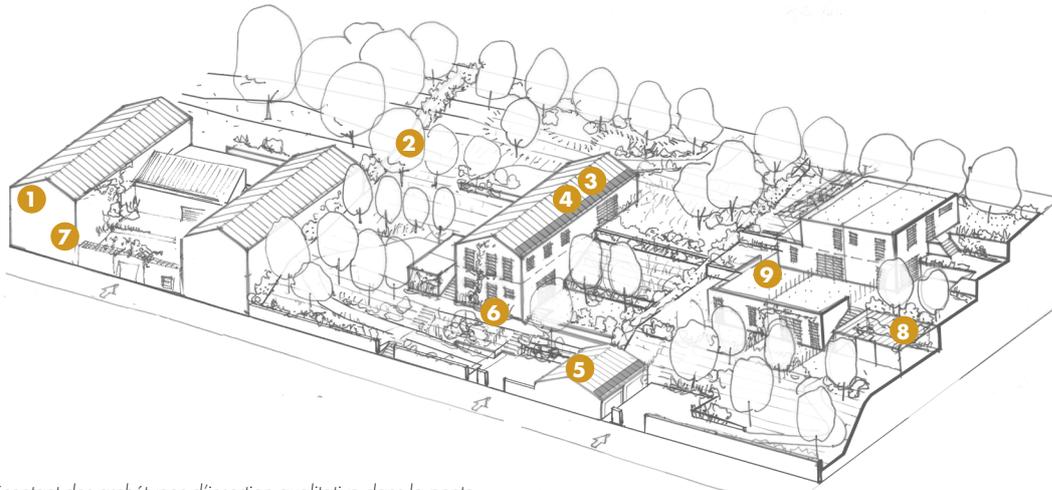
Recommandations

Dispositions générales

Qualité architecturale et urbaine

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Dispositions générales | 1/3



▲ Schéma présentant des archétypes d'insertion qualitative dans la pente

Dans le respect du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), l'acceptabilité d'un projet dépend de la prise en compte :

- de la nature des constructions existantes proches ①, et des relations à établir avec les espaces voisins (publics, privés, individuels ou communs) ;
- de la forme de la parcelle et de la topographie naturelle du terrain ;
- du patrimoine végétal existant ②, et des caractéristiques bioclimatiques du site (vent, soleil, pluie, etc.) ;
- du contexte environnemental et climatique: projet peu consommateur de foncier, limitant son impact carbone (cherchant à réhabiliter plutôt qu'à démolir puis reconstruire) sobre et économe en énergie, en eau, favorisant la biodiversité et la perméabilité des sols.

Volumétrie & implantation

L'implantation et la volumétrie d'une construction est d'abord déduite du contexte existant.

Tout nouveau projet prend en compte la qualité du paysage urbain (bâti et non bâti) dans lequel il s'insère. Il se conforme au mode dominant d'implantation et de volumétrie.

La proposition s'adapte au bâti environnant, respectant les hauteurs des constructions environnantes, et ce en dépit des maxima autorisés par le PLU-H qui ne sont que des garde-fous : les droits à construire sont un plafond et ne doivent être utilisés dans leur potentialité maximale que lorsque l'insertion visuelle dans le contexte urbain le permet.

La forme des constructions vise la plus grande simplicité ③ ; les formes complexes

(polygonales à pans coupés, curvilignes) sont une exception. Pour des raisons de sobriété énergétique, des formes compactes sont à privilégier.

L'implantation est assujettie à la direction des limites foncières en cohérence avec le parcellaire et la structure viaire. En cas de division d'un terrain en vue de construire, le découpage foncier détermine la faisabilité de la future édification, qui doit être préfigurée en amont.

Les considérations fonctionnelles, notamment l'accès, le stationnement et les manoeuvres, ne peuvent à elles seules justifier le mode d'implantation d'un bâtiment et sa forme. L'inscription d'un projet relève avant tout d'une intégration dans un contexte paysager et urbain, dont il s'agit de conforter les qualités.

Le terrassement du projet s'adapte au plus près du sol naturel et à sa topographie.

Le profil du terrain naturel ne doit être modifié qu'à minima en équilibrant les volumes de déblais-remblais (adaptation au sol, pédologie, impact faune/flore). Lorsque le site présente une déclivité, les constructions nouvelles sont édifiées sur des terrasses horizontales étagées dans la pente. La construction s'adosse au terrain en encastrant l'arrière du volume dans le sol et en organisant si besoin les planchers en niveaux ou demi-niveaux successifs.

Les volumes sont orientés parallèlement ou perpendiculairement à la pente ④.

Les garages et stationnements sont situés au plus près de la voirie ⑤ minimisant l'imperméabilisation du terrain, tout en respectant le recul prévu au PLU-H.

Dans un terrain en forte pente, les stationnements intégrés dans l'enveloppe bâtie sont à situer au niveau bas de la construction si la voie d'accès

est en aval et au niveau haut si elle est en amont. Les dessertes dans un coteau sont aménagées en lacets afin de minimiser leur pente.

Façade

La façade révèle la structure du bâtiment, exprime les dispositions constructives, révèle les fonctions et valorise les usages.

Composition

L'aspect de la façade inscrit le bâtiment dans son époque, sans effet de mode, avec le souci du temps long : intemporalité des formes, sobriété de la composition, robustesse des matériaux.

Sa composition exprime une harmonie visuelle : étagement et hiérarchisation des niveaux (soubassement, corps principal, couronnement), équilibre des pleins et des vides (parties opaques/parties transparentes), ordonnancement des percements (alignements horizontaux, aplombs des travées, effets de symétrie, etc), proportions des ouvertures, récurrence des motifs (nombre restreint de matériaux, de formes et de formats).

Le recours à d'autres codes constructifs, entendu comme la volonté de dépasser le pastiche ou le simple mimétisme lors d'un projet dit « d'architecture contemporaine » est possible sous réserve que cette transposition tire sa justification d'une leçon du site et d'une compréhension fine du contexte urbain, architecturale et paysager.

Menuiseries, occultations

Une unité doit être recherchée pour chacune des façades ⑥.

Les protections solaires et les occultations sont systématisées et conçues de manière à ▶

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Dispositions générales | 2/3



▲ Réhabilitation d'un bâtiment de logements, rue Claude Fouilloux.



▲ Opération de logements intermédiaires, Piano à Queue 1, Lyon, Atelier Régis Gachon.

participer à l'animation de la façade. Le type de dispositif doit être choisi en cohérence avec l'architecture de la construction.

Les menuiseries en bois et/ou aluminium sont à privilégier au détriment du PVC.

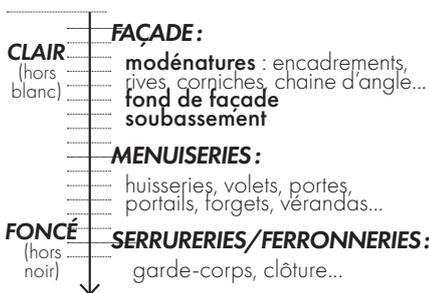
Ravalement

Le choix du produit à mettre en œuvre est à arrêter après un diagnostic du bâti et une reconnaissance des supports (matériaux de construction, enduit et décors portés, pathologies éventuelles, etc...).

Le projet de ravalement intègre la rénovation ou le renouvellement du mobilier de façade : garde-corps, lambrequins, occultations, forjets, zinguerie, marquises, etc...

Modénatures, matériaux, couleurs

Le projet compose avec un nombre limité de matériaux et de teintes. Le choix des couleurs doit respecter globalement la gradation suivante, du plus clair au plus foncé, afin de conforter le mariage de l'ombre et de la lumière :



En cas d'entretien du bâti ancien, les modénatures existantes sont à préserver ou à restaurer 7 (appuis, cordons, bandeaux, chapiteaux, corniches, etc.).

Dans tous les cas le projet doit faire l'objet d'une étude-couleur.

Dispositifs techniques en façade

Les éléments techniques (pompes à chaleur, splits de climatisation, gaines de ventilation, passages de câbles, extracteurs, etc.) doivent faire l'objet d'un projet d'intégration discrète et soignée (visant notamment à minimiser le bruit occasionné). Ils ne peuvent pas être positionnés en façade principale.

Performance énergétique

Afin de viser la meilleure performance énergétique, une approche globale est requise en intervenant simultanément sur tous les postes de travaux : isolation thermique, systèmes techniques (ventilation, chauffage) et protection solaire 8.

L'opportunité de l'isolation thermique par l'extérieur est à évaluer au regard de l'acceptabilité architecturale du projet : qualité des matériaux, conditions de mises en œuvre et pérennité des ouvrages. Lors de rénovation énergétique, on veillera, en particulier à :

- avancer les menuiseries dans l'épaisseur du mur lorsque celles-ci sont remplacées, afin d'assurer un tableau équivalent à l'existant ;
- s'assurer qu'un débord de toiture suffisant permet d'accueillir la sur-épaisseur ; et dans le cas contraire recréer une dépassée de toit ad-hoc ;
- restituer des appuis de baies de préférence maçonnés.

Extensions

Le projet est attentif à ce que le bâti initial conserve sa primauté sur l'adjonction en termes de gabarit et de prééminence visuelle.

L'extension respecte l'intégrité architecturale du bâti existant et veille à ne pas empêcher ses

possibilités d'évolutions futures.

Pour une extension horizontale comme pour une surélévation, deux postures sont à distinguer dans le parti pris :

- soit l'extension cherche à reproduire les codes architecturaux du bâti initial. L'ouvrage neuf est alors conçu comme la continuité de l'ouvrage existant et des parentés fortes sont à trouver avec lui pour favoriser une unité d'ensemble (volumétrie, alignements, rythmes de la façade, proportions des ouvertures, matériaux, couleurs, etc.) ;
- soit l'extension cherche à dialoguer avec l'écriture architecturale originelle en affirmant un contrepoint contemporain. Le projet est alors conçu pour s'affirmer de manière distincte (mode constructif, teintes, matériaux) tout en restant assimilable par le contexte existant par un jeu de parentés et de réinterprétations actuelles.

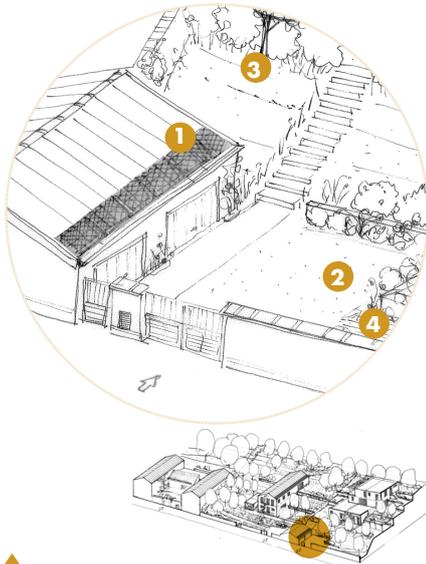
Toiture

Le toit est traité comme une « 5ème façade ».

Le choix de la forme du toit — à pans (monopan, double pan, etc.), ou plat (toit-terrasse ou faible pente) — répond à une logique de composition architecturale d'ensemble et d'insertion dans le contexte (ensoleillement, considérations patrimoniales, surplombs visuels, etc.).

De manière générale, des formes de toiture simples sont à privilégier en évitant la juxtaposition de plusieurs types de couvertures sur un même corps de bâtiment. Les toits plats sont accessibles et aménagés ou végétalisés 9, et les gardes-corps conçus comme des ouvrages de couronnement de l'édifice.

Les organes techniques sont intégrés à ►



▲ Zoom du schéma présentant des archétypes d'insertion qualitative dans la pente.

l'intérieur de l'enveloppe bâtie ou dissimulés derrière des dispositifs pare-vue.

Les panneaux solaires font l'objet d'un projet d'intégration spécifique pour être les moins visibles possibles. Ils sont à positionner sur les volumes bas, les annexes, voire au sol. A défaut, ils sont dissimulés derrière des acrotères réhaussés d'un toit plat ou disposés de manière continue, alignés et centrés 1 en bas de pente d'un pan de toit.

Gestion des eaux de pluie

Les eaux de pluie sont à gérer à la parcelle (issues des toitures et du ruissellement de surface). Elles sont une composante à intégrer dès la phase de la conception, impactant l'aménagement paysager (jardin de pluie, noue, tranchée drainante végétalisée, cuve de rétention d'eau de pluie enterrée pour l'arrosage, etc.).

Abords

La conception des aménagements extérieurs est indissociable d'un projet de construction ou d'extension.

L'aménagement des abords du projet (jardin, aire de stationnement, piscine, terrasse, etc.) relève d'une démarche de conception paysagère.

Principes généraux

Les espaces extérieurs ne peuvent constituer des surfaces résiduelles résultant de l'implantation de la nouvelle construction. Leur conception accompagne le projet architectural.

Le projet tire son parti d'aménagement des caractéristiques du site et des logiques paysagères en place (exposition, topographie, hydrologie, couvert végétal, etc.) : composition spatiale, nivellement de surface, implantation des réseaux, gestion des eaux pluviales, organisation des usages, choix des matériaux (revêtements de sol, bordures, emmarchements, murets, etc.), palette végétale (genre, espèce, variété, etc.) sont à définir précisément.

Terrain en pente

Lorsque le terrain est en pente, il est aménagé en terrasses parallèles aux courbes de niveaux.

Pour les pentes à forte déclivité (>10%), des murets de soutènement retiennent les terres (ni talus, ni enrochement). Pour les pentes à faible déclivité (<10%), un régalinge des terres peut être réalisé en pente douce autour de la construction.

Revêtements de surface

Les surfaces de pleine terre plantées sont à privilégier ; le cas échéant désimpermeabiliser ou éviter d'artificialiser les sols, notamment pour limiter leur dévitalisation et le ruissellement de surface.

Privilégier des revêtements perméables à l'eau de pluie 2 : dallages plantés pour les allées piétonnes (pavés ou dalles à joints en terre, sable ou gravillonnés); bandes de roulements enherbées, gravier concassé enherbé sur mélange terre-pierre pour les allées circulées et les aires de stationnements; platelage bois pour les terrasses et les plages de piscines. Éviter les solutions artificielles (gazons synthétiques, matériaux composites).

Plantations

Les espaces extérieurs doivent essentiellement être constitués de surfaces de pleine terre plantées 3.

- Bien planter au bon endroit

Le choix des essences et le choix de leurs implantations doivent prendre en compte un dimensionnement approprié des espaces de plantation (par rapport à la distance au bâti, à la distance aux limites de propriété, aux ombres portées, à la taille adulte des sujets, etc.). Cela permet d'éviter à termes les besoins de taille et d'élagage.

- Choix des essences

Des plants indigènes produits par des pépiniéristes locaux sont à privilégier car ils n'exigent pas d'arrosage automatique ; ils sont adaptés aux conditions bioclimatiques (sol, exposition, etc.), aux rigueurs du climats

(sécheresse) et répondent aux besoins de la faune locale.

La composition d'un espace de plantation s'élabore en considérant les différentes strates végétales : herbacée (hors pelouse), arbustive, arborée, grimpante, etc. Il s'agit d'associer au minimum deux strates pour tout projet, tout en variant les essences, afin de diversifier le paysage et restaurer la biodiversité.

Éviter les essences exotiques envahissantes (bambou, buddleia, robinier faux-accacia, etc.).

Pour une haie, prévoir cinq essences différentes minimum (essences indigènes de préférence, associées éventuellement avec des essences horticoles ou exotiques issues du bassin méditerranéen proche).

- Limiter l'entretien

Anticiper l'emplacement de la plantation en fonction de la taille adulte des végétaux et ne tailler qu'en cas de nécessité (les végétaux n'ont pas besoin d'être taillés, ceux sont nos usages qui instaurent le besoin qu'ils le soient ; programmer la taille pour ne pas impacter la nidification).

Limitier la fréquence des tontes. Dans la mesure du possible, conserver des espaces le moins possible tondu (coupe 1 à 2 fois par an) pour favoriser la biodiversité, et offrir un réservoir naturel d'eau et de fraîcheur.

Opter pour des alternatives au gazon sur les espaces non circulés : plates-bandes de vivaces, massif d'arbustes, bosquets d'arbres, etc.

Clôture

Les clôtures font partie intégrante du projet de construction.

Leur conception (nature, hauteur, matériau, forme, couleur, etc.) repose avant tout sur la prise en compte de l'architecture du bâtiment associé et des clôtures des terrains contigus.

La clôture doit être développée de manière unitaire sur la totalité de la limite (hauteur, aspect, etc.). Les portails et portillons d'accès sont traités dans le même registre esthétique. Sa conception prend en compte le profil du terrain (pente), le passage de la petite faune et le cheminement de l'eau.

Elle combine des éléments construits (muret, mur, panneau ajouré, grille, grillage, etc.) et des éléments végétaux 4. Ces derniers sont constitués d'au minimum deux strates végétales et de plusieurs essences.

Recommandations

Habiter les hameaux

Maison rurale ou Corps de ferme

3



▲ Schéma en plan masse de ce tissu caractéristique dans un contexte fictif.

Les anciens hameaux disséminés sur la commune (La Chaux, La Croix des Rameaux, La Jardinière, etc.) regroupent plusieurs typologies d'habitat : maisons rurales, anciens corps de ferme, maisons vigneronnes ou maisons de bourg.

Les édifices s'implantent au plus près des voies — souvent étroites et sinueuses — sous des formes imbriquées qui génèrent de petits noyaux bâtis agglomérés.

Les modes d'implantation sur la parcelle sont spécifiques à ce type d'occupation ancestrale : **édifices alignés à la voirie 1** (constructions en front de rue), parfois en retrait, **reliés entre eux par de hauts murs en pierre (ou en pisé) percés de portails 2**.

Il en découle un **paysage de rue relativement minéral**, bien que les nombreuses discontinuités à l'intérieur de ce tissu, permette, de loin en loin, la **perception de la végétation dans les entre-deux, sur les arrières de parcelles 3, les cours, et, au-delà, sur le grand paysage.**

Les formes bâties sont simplifiées à l'extrême (car construite autrefois à l'économie), construite sur un plan orthogonal, composées d'un corps de logis principal **4** et d'une ou plusieurs anciennes dépendances agricoles **5**.

Assujétie à la direction de la voie, calée à l'angle d'un carrefour ou bien étiré le long d'un ancien tracé viaire, **l'implantation du bâti répond aussi bien souvent à des logiques géoclimatiques**: ensoleillement, protection contre les vents dominants, topographie, etc.

Les bâtisses sont souvent **composées d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et d'un comble**. Les baies sont parfois disposées de manière irrégulière en façade. Une large porte cochère dans le mur de clos ou au rez-de-chaussée donne accès à la cour, témoignant de nécessités anciennes liées à l'activité agricole.

Cette architecture d'origine paysanne, se caractérise par l'utilisation de « **matériaux de site** » — la pierre, le galet de rivière, la terre crue, le bois, la terre cuite — servant un mode constructif originel traditionnel et artisanal.

Au cours du temps, certaines maisons rurales ont fait l'objet de transformations pour s'adapter aux nouveaux modes de vie ou répondre à des logiques immobilières (découpage de propriétés en lots, redivision en appartements), parfois au détriment de leurs qualités et leur authenticité.



▲ Maison rurale (au premier plan) et bâtisse vigneronne (en second plan), hameau Croix des Rameaux, rue Ampère.

Façade

- En cas de ravalement, conserver et mettre en valeur les modénatures en prenant soin des matériaux (pierre, ciment naturel, prompt, etc.) ; éviter les isolations thermiques par l'extérieur, sauf éventuellement pour les façades sur cour.
- Renforcer les niveaux de performance énergétique en suivant une stratégie adaptée au bâti ancien (bâti massif perspirant à forte inertie).
- Mettre en œuvre des enduits traditionnels chaux-sable, sans adjuvants hydrofuges, teintés dans la masse et talochés ou recouverts d'un badigeon pigmenté ; ou privilégier des enduits correcteurs thermiques après dé-croûtage préalable des enduits existants.
- Appliquer les enduits au nu ou en retrait des éléments en pierre de taille (chaînes d'angle, encadrements, appuis) et les remettre en état.
- Prévoir un habillage pour dissimuler les appareils de climatisation.

Ouvertures

- En cas de remplacement de menuiseries, prévoir la restitution du dessin d'origine des menuiseries et anticiper une dépose totale y compris des pièces de dormant.
- Opter pour des menuiseries thermiquement performantes (huisseries et vitrages) en bois.
- Conserver les volets d'origine en bois et les entretenir. En cas de remplacement des occultations, privilégier des volets en bois peint (pleins à cadre, à lames croisées ou persiennés).

Toiture

- Conserver les formes et les pentes de toit ainsi que les matériaux de couverture d'origine (tuile canal ou tuile creuse).
- Lors d'un remplacement de couverture en tuiles, privilégier une teinte de terre cuite naturelle (rouge foncé).

- Opter pour le zinc ou le cuivre lors du remplacement des systèmes d'évacuation d'eau de pluie (gouttières, descentes d'eau, cheneaux, etc.).
- Éviter de transformer les soupentes en surfaces habitables (tampons thermiques été et hiver).
- Privilégier une isolation des toits par l'intérieur avec des matériaux biosourcés à fort déphasage thermique (laine de bois, ouate de cellulose).
- Limiter les ouvertures en toiture en taille et en nombre ; le cas échéant, les intégrer au pan de toit et les aligner horizontalement entre elles et verticalement avec les travées de baies en façade.
- Conditionner l'installation de panneaux solaires à leur acceptabilité au regard du contexte et leur non-visibilité depuis l'espace public. Le cas échéant, ils seront disposés de manière continue, alignés en bas de pente sur un long pan, en lien avec la composition de façade.

Clôture (voir 3e)

Se reporter au volet CLÔTURE & PLANTATIONS ASSOCIÉES, 3e.

- Conserver, entretenir ou restaurer les murs existants en pierre ou pisé selon des techniques et des matériaux compatibles avec les dispositions d'origine :
 - mur en pisé enduit à la chaux et couvertines en tuiles creuses ;
 - mur en maçonnerie de pierre enduit à la chaux ou rejointoyé pour les gros appareillages de pierre apparente; restaurer les couvertines en pierre locale ou en tuiles creuses.
- Privilégier l'emploi de pierre locale pour murer d'anciennes ouvertures.
- Restaurer ou remplacer à l'identique les portails et portillons d'origine (bois massif, acier laqué).
- Éviter toute surélévation de mur de clos existant en pierre ou en pisé.

COULEURS

Encart applicable à tous les volets de la fiche.

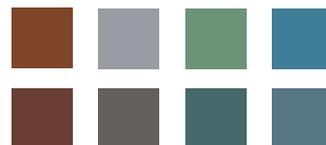
Harmoniser les couleurs des éléments composant l'architecture : façade (modénatures, fond de façade, soubassement), menuiseries et ferronneries.

Façade



- Privilégier des teintes qui se réfèrent à celles des sables chauds ou des terres locales.
- Éviter les enduits blanc, blanc cassé et de couleur vive.
- Le cas échéant, harmoniser la teinte des joints avec celle des pierres apparentes.

Menuiseries



- Pour les menuiseries (portes, fenêtres, volets, etc.), privilégier des tons mats de gris colorés soutenus ; valeur plus sombre que celle de la façade.
- Éviter le noir, le gris anthracite et les couleurs vives.

Ferronneries/serrureries



- Pour les ferronneries/serrureries de clôture (grille de portail, barreudage) ou de façade (garde-corps, barre d'appui, lambrequin), privilégier une couleur sombre assortie à la teinte des menuiseries.

Toiture

- Privilégier une teinte de terre cuite naturelle ou rouge vieilli (rouge foncé).



▲ Maison rurale, chemin du Coûter.



▲ Maison rurale, rue de Nervieux.



▲ Maison vigneronne de ville, rue de Nervieux.

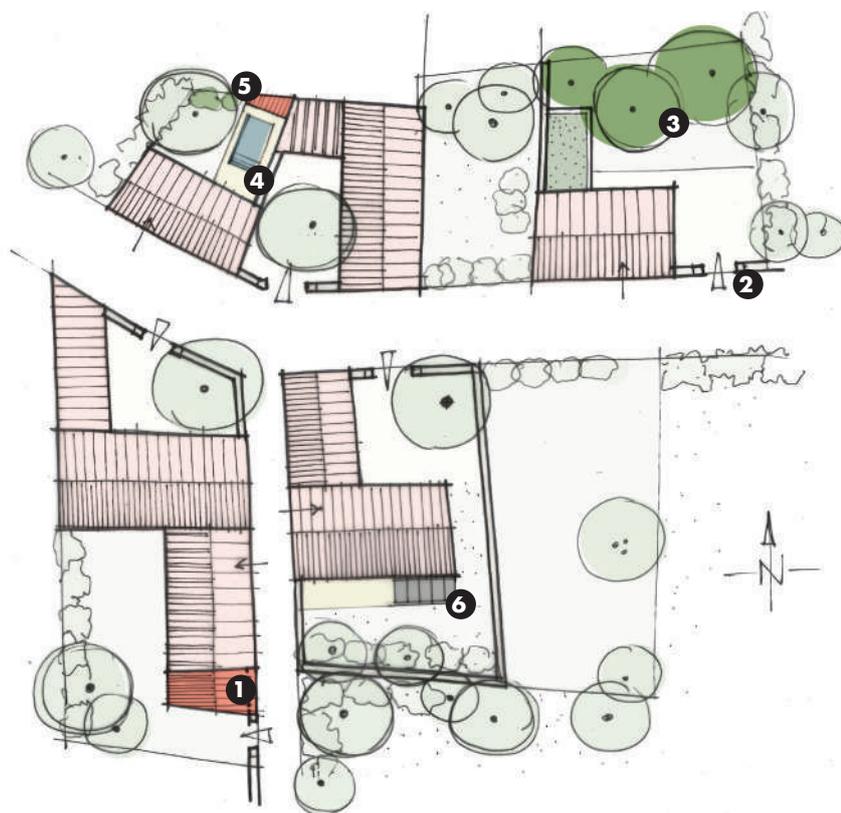


Schéma en plan masse illustrant, dans un contexte fictif, les attendus en termes de projet.

Pour les choix des teintes, se reporter à l'encart COULEURS, 3b.

USAGES & PROGRAMME

- Conditionner l'agrandissement ou la division en appartements à la possibilité de **d'aménager les stationnements et les fonctions annexes** (locaux poubelles vélos) nécessaires.
- Prévoir la remise en état du bâti existant lors du projet d'extension (ravalement, menuiseries, occultations, etc.).

EXTENSION HORIZONTALE

Volumétrie & implantation

- Limiter le gabarit des extensions au cœur des hameaux. Conditionner les projets au maintien de percées visuelles dans le tissu bâti et aux possibilités de planter.
- Valoriser les qualités du bâti existant dans les choix architecturaux mis en oeuvre pour l'extension (parenté ou réinterprétation des formes constructives anciennes) **1**.
- Apporter une réponse architecturale à la manière dont le volume neuf s'accôle à l'édifice existant.
- Ajuster l'implantation altimétrique au plus

près du terrain naturel, définir les terrassements en accord avec les sols avoisinants en équilibrant déblai et remblai.

- Préserver les ouvrages hydrauliques existants, visibles ou non (puits, galerie, etc.).
- Implanter l'extension au-delà de l'aplomb du houppier des arbres existants (y compris ceux des parcelles contiguës).

Façade/Ouvertures/Toiture

Se reporter au volet CONSTRUIRE, 3d.

Clôture (voir 3e)

- Préserver les murs de clos existants et les portails et portillons anciens **2**.
- Lors de la création d'un nouvel accès dans un mur ancien, partir d'une ouverture existante par déplacement de pilier ; à défaut recourir à des piliers en bois massif sur base en pierre naturelle ; soigner la nouvelle maçonnerie (pierre récupérée, enduit de finition, etc.).
- Pour l'édification d'une clôture, opter pour un mur enduit, protégé par une couverture maçonnée. Veiller à ce que les fondations n'endommagent pas le système racinaire des arbres existants.

- Aligner en hauteur les différents éléments d'une même clôture.

Jardin & abords (voir 3e)

- Préférer des revêtements de sol perméables (gravier, pavés à joints enherbés, dallages plantés, stabilisé, etc.).
- Aménager les stationnements au plus proche de la voie d'accès.
- Préserver les arbres existants significatifs et réaliser une étude phytosanitaire avant tout abattage.
- Planter largement en fond de parcelle, en particulier en limite avec les espaces naturels et agricoles ou le tissu pavillonnaire environnant **3**.
- Choisir des essences locales et résistantes à la sécheresse.
- Limiter la création de piscine (impérialisation/dévitualisation des sols). Le cas échéant, elle est conçue à l'image d'un petit bassin : enterré, de faible envergure, de forme rectangulaire **4**, implanté au plus près du terrain naturel et de teinte sombre. Éviter les tons bleu clair, blanc et sable pour les revêtements.
- Dissimuler les constructions annexes (abris, cuves, etc.) par la plantation de végétaux appropriés **5**.

Véranda

- Privilégier des formes simples réalisées sur mesure dans le cadre d'un projet d'architecture (pentes de toitures, finesse des châssis, etc.) **6**.
- Opter pour une structure métallique et des parois en produit verrier.

Pergola

- Privilégier une construction de forme simple réalisée sur mesure comme une des composantes de la façade.
- Opter pour une structure métallique fine (composée de profilés acier en T et de câbles tendus). Éviter les « pergolas bioclimatiques ».
- Préférer un couvert végétal de plantes grimpances. Si nécessaire, utiliser de la bruyère dans l'attente d'une protection solaire effective par les plantations.

SURÉLEVATION

Les surélévations de maisons, qui modifient notablement les silhouettes de hameaux, sont à éviter. Le cas échéant, la surélévation est limitée à la hauteur moyenne des bâtiments voisins.



Schéma en plan masse illustrant, dans un contexte fictif, les attendus en termes de projet.

Pour les choix des teintes, se reporter à l'encart COULEURS, 3b.

Privilégier la réhabilitation au détriment d'un projet de démolition/reconstruction, car la plupart des bâtiments anciens participent d'un patrimoine ordinaire remarquable.

Volumétrie & implantation

- Chercher à valoriser la séquence architecturale : l'ensemble des constructions situées à proximité immédiate du terrain d'assiette constitue une référence en matière de forme, d'implantation, de hauteur et de traitement des volumes.
- Planter la nouvelle construction à l'alignement sur la voie 1 ou si un recul est nécessaire, recréer l'alignement par la réalisation d'un mur de clôture.
- Privilégier une volumétrie simple, assujétie aux limites parcellaires et aux voies 2.
- Privilégier une implantation au contact d'une construction existante sur une des parcelles attenantes 3 ou en limite séparative 4.
- Éviter les édifications en second rang.
- Planter le bâti et les réseaux au-delà de l'aplomb du houppier des arbres existants

(y compris ceux des parcelles contiguës) 5.

- Ne pas porter atteinte aux ouvrages hydrauliques existants, visibles ou non (puits, galeries de drainage, etc.).
- Ajuster l'implantation altimétrique au plus près du terrain naturel et adapter la forme architecturale à la topographie ; éviter talus et remblais.

Façade

- Mettre en œuvre des matériaux de façade pérennes, d'un entretien facile et préférentiellement bio-sourcés (enduit à la chaux, pierre naturelle) ; éviter les matériaux d'imitation.
- Privilégier le zinc pour les éléments d'évacuation des eaux de pluie (gouttières, descentes d'eau, cheneaux, etc.).
- Planter les pieds de bâtiments et végétaliser les façades avec des espèces adaptées aux sols et aux expositions.
- Dissimuler les dispositifs techniques (fourreaux, évacuations, climatiseur, etc.).

Ouvertures

- Accorder les ouvertures des constructions nouvelles avec celles des édifices

avoisnants ; privilégier la verticalité des ouvertures.

- Privilégier des menuiseries en bois voire en aluminium.
- Intégrer à la conception des baies des couvertines maçonnées limitant les salissures en façade.
- Mettre en place des dispositifs d'occlusions/protections solaires mobiles. Privilégier les volets bois (à l'exclusion des volets à écharpe).

Toiture

- Privilégier une toiture à pans de forme simple (deux pans équivalents avec faitage parallèle 6 ou perpendiculaire 7 à la voie) et avec une large dépassée de toit.
- Accorder les pentes des toitures à celles des bâtiments contigus.
- Réaliser les éléments d'évacuation des eaux de pluie en zinc (gouttières, descentes d'eau, cheneaux, etc.).
- Privilégier la tuile de terre cuite creuse (ou tuile canal).
- Dans le cas d'une toiture en tuiles, éviter la mise en oeuvre de tuiles de rives.
- Pour l'installation de panneaux solaires : se reporter au volet ENTRETIEN ET RÉNOVER, 3b.

Clôture/Jardin & abords (voir 3e)

Se reporter aux volets AGRANDIR, AMÉNAGER, 3c et CLÔTURE & PLANTATIONS ASSOCIÉES, 3e.

Usages & programme

- Conditionner la constructibilité de plusieurs logements aux exigences suivantes :
 - des logements traversants ou multi-orientés (hors studios et T1) ;
 - des accès mutualisés depuis la voie ; aire de stationnement commune à proximité de l'accès ; et emplacements en quantité suffisante, ces stationnements prendront la forme de parkings végétalisés (arbres d'ombrage ou pergolas végétalisés) ;
 - des locaux poubelles et vélos fonctionnels et accessibles de plain-pied ;
 - un usage collectif de la cour (espaces extérieurs individuels privatifs non clos), et une réponse architecturale et/ou paysagère aux besoins d'intimité (vis-à-vis, terrasses, etc.) ;
 - le confort d'usage des logements : vestibule, cuisine indépendante en 1er jour (à partir du T2), cellier, buanderie, espace extérieur généreux (terrasse en rez-de-chaussée, loggias, plutôt que balcon).

Dans ce tissu de hameau, l'aménagement des espaces libres doit composer avec des surfaces contraintes, parfois exigües, principalement minérales et fortement délimitées par le bâti (mur de clos ou façades), qui révèle leurs anciennes fonctions agricoles. Les plantations y sont présentes de manière parcimonieuse, néanmoins elles contribuent fortement à la qualité des lieux.

PLANTATIONS ASSOCIÉES

Encart applicable à tous les volets de la fiche.

- Planter le long des clôtures dans l'épaisseur d'une plate-bande étroite pour filtrer les vues et embellir la clôture :
 - Haie arbustive, en port libre ou taillée, complétée de par-terres de plantes vivaces et couvre-sols ;
 - Végétation grimpante sur les grilles formant support, associée à des plates-bandes de vivaces et de couvre-sols.
- Planter en pied de façade pour réduire la réverbération thermique et les apports solaires en été et créer un « seuil jardiné » :
 - Plate-bande composée de plantes vivaces buissonnantes ou rampantes (couvre-sols), d'annuelles ou bisannuelles, et de petits arbres à fleurs en pourtour de cour, de part et d'autre des emmarchements, etc. ;
 - Végétation grimpante formant treille ou pergola au dessus des entrées et terrasses.
- Planter dans les cours pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur en été :
 - Arbres-tiges, caducs, à moyen développement ;



- Par-terres de plantes vivaces, et de couvre-sols en pied d'arbre ou pied de façade.
- Planter largement en fond de parcelle, en particulier en limite avec les espaces naturels et agricoles ou le tissu pavillonnaire environnant :
 - Cépées et arbres-tiges, caducs, à moyen développement.

- ▲
- 1 Plantes grimpantes dépassant d'un mur en pisé avec soubassement en pierre et galets apparents (glycine, clématite des haies, etc.).
 - 2 Compositions végétales sur murs de clôt, intégrant différentes strates végétales, notamment des plantes grimpantes (2 : glycine valérianne, rosier rampant, muguet etc.).
 - 4 Présence de grimpantes sur mur de clôt, rue de Neyrieux.
 - 5 Continuité des murs de clôture et du bâti, composant des séquences plus ou moins dense, rue Ampère.
 - 6 Aménagement planté en frontage d'un mur enduit au droit d'une porte cochère (glycine, petite pervenche, etc.).

CLÔTURE

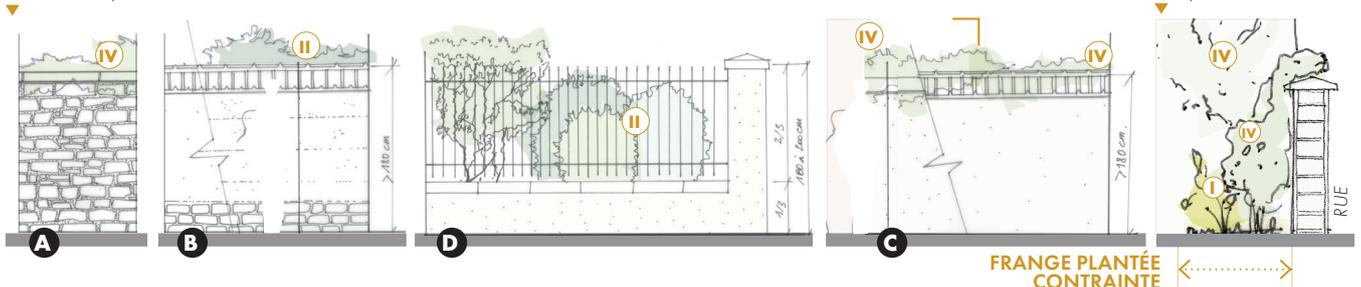
Encart applicable à tous les volets de la fiche. Pour le choix des teintes, se reporter à l'encart COULEURS, 3b.

- **A** Mur en pierre apparente (gros appareillage uniquement), rejointoyé à la chaux ; couvertine en pierre.
- **B** Mur en pisé de terre nu ou enduit à la chaux ; soubassement en pierre apparente (gros moellons) ; couvertine en tuiles.
- **C** Mur en pierre (petits moellons), enduit à la chaux ; couvertine en pierre ou tuiles.
- **D** Clôture en grille de serrurerie (barreaudage de ronds ou fers plats) sur mur bahut enduit ; couvertine béton ou pierre ; haie mixte ou plantes grimpantes.

▼ Différentes strates végétales
 (I) herbacée (II) arbustive (III) arborée (IV) grimpante



Élévations depuis la rue



INFOS UTILES

INFOS UTILES

Pour en savoir +

SITES WEB / À CONSULTER



Pour consulter et télécharger le PLU-H de la Métropole de Lyon :

pluh.grandlyon.com

20 rue du Lac, 69003 LYON

04 78 63 40 40

Pour consulter le service Pilotage Assainissement-eaux pluviales et GEMAPI(PAG) de la Direction adjointe de l'eau de la Métropole de Lyon.

Disponible en ligne : www.grandlyon.com/services/gestion-des-eaux-de-pluie.html



Pour accéder à des données cartographiques, vues aériennes, parcelles :

www.geoportail.gouv.fr



Pour prendre connaissance de la réglementation thermique :

www.rt-batiment.fr

Pour consulter le cadastre :

www.cadastre.gouv.fr

Pour obtenir la matrice cadastrale d'un terrain :

Service départemental des impôts foncier de Lyon, 04 78 63 33 00

www.impots.gouv.fr

Pour obtenir les formulaires cerfa :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Pour déclarer vos travaux à l'administration fiscale :

Service des Impôts des Particuliers (SIP) du centre des finances publiques, 04 72 10 44 50

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME / À FOURNIR

La demande d'autorisation d'urbanisme implique que toutes les pièces nécessaires à la compréhension du projet soient produites afin de permettre d'apprécier la qualité de projet de construction ou la plus-value architecturale apportée par la réhabilitation d'un édifice existant :

- un **plan de situation** et tous les éléments **graphiques complémentaires** permettant une bonne **compréhension des enjeux** (photos du site et de ses abords, plan masse de l'existant, etc) ;
- un **plan de géomètre** figurant la **topographie**, la position des constructions existantes aux abords immédiats de la parcelle, la topographie, le **relevé des arbres existants** et de la circonférence de leurs houppiers et la mention des essences des végétaux ;
- pour les **boisements ayant un intérêt, une étude phytosanitaire** pour juger de la qualité de chaque sujet concerné par un éventuel abattage ;
- un **plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier permettant d'illustrer l'insertion urbaine du projet dans son environnement (plan coté dans les trois dimensions spécifiant également les plantations maintenues, supprimées et créées ainsi que les sur-faces d'espaces verts) ;
- des **plans de façades** faisant apparaître les cotes et le relevé des avoisinants (gestion de la mitoyenneté) ;
- des **vues en coupe** précisant l'implantation altimétrique de la **construction par rapport au terrain naturel** (nivellement existant avant travaux) ;
- l'**intégration urbaine et paysagère** du projet dans son environnement (insertion sur fond photographique) ;
- un **tableau de surface** de plancher ;
- les **plans de niveaux** du projet lorsqu'ils sont nécessaires à la bonne compréhension du projet (dont les plans de toiture et de sous-sols) et en **particulier celui du rez-de-chaussée** (articulation entre qualité de l'occupation du rez-de-chaussée et l'organisation du plan de masse; position par rapport à la rue et aux limites de référence, etc).

INFOS UTILES

Pour en savoir +

ORGANISMES / À CONTACTER



Service Urbanisme de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
13 rue Jean et Catherine Reynier,
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
04 78 47 20 01
mairiestcyr@stcyr-aumontdor.fr
urbastcyr@stcyr-aumontdor.fr
RDV téléphonique à prendre via le site www.stcyr-aumontdor.fr



CAUE - Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole

6 bis quai Saint Vincent, 69001 LYON
04 72 07 44 55
www.caue69.fr



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône (UDAP)

Le Grenier d'Abondance
6, quai Saint-Vincent, 69001 LYON
04 72 26 59 70
<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-thematiques/Architecture/Mes-travaux-en-site-protège>



Conseil régional de l'ordre des architectes Rhône-Alpes

7, rue Duhamel, 69002 Lyon
04 78 29 09 26
ordre.architectes@architectes-ra.org
www.architectes.org
<https://www.architectes-pour-tous.fr/>



Ecoreno'v – Agence Locale de l'énergie et du Climat de la Métropole de Lyon

14 place Jules Ferry, 69006 Lyon
04 37 48 25 90
www.alec-lyon.org



Fédération française du paysage

10, rue du Maréchal Joffre,
78000 Versailles
01 30 21 47 45
www.f-f-p.org



Association des Architectes du Patrimoine

1 Place du Trocadéro et du 11 Novembre,
75116 Paris
07 89 67 13 27
www.architectes-du-patrimoine.org



Agence nationale de l'habitat

165, rue Garibaldi, 69401 Lyon Cedex 3
04 78 62 54 98
ddt-shru-ahp-anah@rhone.gouv.fr
www.anah.fr



Fondation du patrimoine

Fort de Vaise
27, boulevard Antoine de Saint-Exupéry, 69009 Lyon
04 37 50 35 78
www.fondation-patrimoine.org



SOLiHA Auvergne-Rhône-Alpes Solidaires pour l'habitat

87 Avenue du Maréchal de Saxe,
69003 LYON
04 72 84 62 84
www.auvergnerhonealpes.soliha.fr

GUIDES / À LIRE



Des haies pour le Rhône. Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres (Rhône Le Département)

Disponible en ligne : <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/entretien-plantation-haies.pdf>



Permis de (bien) planter ! Idées et conseils pour des haies belles et vivantes dans votre jardin (Rhône Le Département)

Disponible en ligne : <https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/02/guide-haies-permis-de-planter.pdf>



L'essentiel de la Charte de l'Arbre

(Grand Lyon, la Métropole)
Disponible en ligne : <https://blogs.grandlyon.com/developpementdurable//blogs.grandlyon.com/developpementdurable/files/downloads/2013/02/essentiel-de-la-charte-FINAL-Vecran.pdf>



Guide pratique. Du jardin d'ornement au jardin vivant. Alternatives pour des plantations écologiques (FRAPNA)

Disponible en ligne : <https://fr.calameo.com/read/0004893554f15bd099ea1>

EN SAVOIR +

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Charte pour la qualité du cadre de vie



« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »

(art. 1 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

**Conseil
d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement
Rhône Métropole**

Charte réalisée pour la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or par le CAUE Rhône Métropole dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de conseil aux collectivités.

Auteurs : Grégory Cluzel et Pauline Vignon.

Avec la collaboration de l'ensemble des membres du comité de suivi dont Patrick Guillot, Maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Emmanuelle Foulon, adjointe à l'Urbanisme et à la Culture et Nicolas Ferrand, responsable du service Urbanisme, Habitat & Cadre de Vie.

Photos et illustrations : CAUE Rhône Métropole sauf mention contraire page 2.

Remerciements à l'ensemble des membres de la comité de suivi qui ont collaboré à ce travail et à David Fayolle, architecte conseiller au CAUE Rhône Métropole et Samuel Auray, paysagiste conseiller CAUE Rhône Métropole.

Coordination : Sébastien Sperto, directeur du CAUE Rhône Métropole.
Directeur de la publication : Frédéric Pronchéry, président du CAUE Rhône Métropole.

www.caue69.fr

